

ESTHER BENBASSA

UNE TENTATIVE DE RÉORGANISATION ET DE
CENTRALISATION DES COMMUNAUTÉS JUIVES
DES PROVINCES OTTOMANES AU LENDEMAIN
DE LA RÉVOLUTION "JEUNE TURQUE"

VII. CIÉPO Sempozyumu'ndan ayribasım

TÜRK TARİH KURUMU BASIMEVİ—ANKARA
1994

UNE TENTATIVE DE RÉORGANISATION ET DE CENTRALISATION DES COMMUNAUTÉS JUIVES DES PROVINCES OTTOMANES AU LENDEMAIN DE LA RÉVOLUTION "JEUNE-TURQUE"*

ESTHER BENBASSA

Les tentatives de réorganisation au sein du *millet* juif, après 1908, s'accompagnèrent d'un effort de centralisation des différentes communautés juives de l'Empire autour du Grand Rabbinate à Istanbul. L'absence, jusqu'à cette date, d'une personnalité marquante à la tête du judaïsme ottoman, avait, à la fois, nui au prestige du *millet* dans son ensemble, et coupé les communautés provinciales de l'autorité centrale. Haim Nahum¹ comptait sur sa popularité, non encore véritablement entamée par la propagande sioniste vers 1910, et sur son autorité personnelle, pour restaurer l'union et mettre fin aux conflits qui secouaient un certain nombre de grands centres juifs.

L'imprécision du *Hahamhane Nizamnamesi* (Statut organique de la communauté juive), quant aux réelles attributions du *Hahambaşı* avait dû notamment contribuer au relâchement des liens de la province avec l'autorité centrale². En outre, la composition même du *Meclis-i Umumi*³, dont

* Cette courte étude constitue une version abrégée d'un des chapitres de notre thèse de Doctorat d'État: *Haim Nahum efendi, dernier Grand Rabbin de l'Empire ottoman (1908-1920): son rôle politique et diplomatique*. Université de Paris III, 1987, 2 vol.

¹ D'abord élu *Kaymakam* (*locum tenens*, faisant fonction de Grand Rabbin) en 1908, au lendemain de la révolution "jeune-turque", H. Nahum devint *Hahambaşı* (Grand Rabbin en titre), en 1909.

² La communauté juive d'Istanbul fut la première, en 1865, à être dotée d'un *Hahamhane Nizamnamesi*. Les communautés provinciales adoptèrent peu à peu, par la suite, des Statuts conçus sur le même modèle. La Porte reconnaissait le *Hahambaşı* comme le chef civil du *millet* juif de l'Empire, et comme le chef spirituel de la communauté d'Istanbul. Chaque communauté de province avait, en principe, son Grand Rabbin, élu par ses propres corps constitués. L'influence du *Hahambaşı* pouvait, selon la conjoncture, peser sur cette élection. Pour le texte du *Hahamhane Nizamnamesi*, voir: *Konstitusion para la nasyon israelita de Turkia* (Constitution de la nation israélite de Turquie), s. 1.: Estamparia del Jurnal Israelita, 5625/1865.

³ Conformément au *Hahamhane Nizamnamesi*, le pouvoir du *Hahambaşı* était limité au profit de l'élément laïque, qui détenait le pouvoir exécutif. Le *Meclis-i Umumi* (Conseil gé-

la majorité des sièges revenait aux élus de la capitale, n'était pas étrangère à la quasi autonomie des communautés provinciales. Enfin, depuis 1865, date de la promulgation du *Hahamhane Nizamnamesi*, et jusqu'à l'élection de H. Nahum au poste de *Hahambaşı*, en 1909, il semble qu'on n'eut jamais recours aux quarante délégués provinciaux qui devaient rejoindre le *Meclis-i Umumi* à l'occasion d'un tel scrutin. Le fait est que la communauté juive de l'Empire n'avait pas eu de *Hahambaşı*, depuis la prétendue réorganisation du *millet*⁴.

H. Nahum voulait renouer avec les communautés des provinces qui avaient refusé d'envoyer leurs délégués pour son élection et demandé la révision du *Hahamhane Nizamnamesi*.

L'influence montante du sionisme dans les grands centres juifs, en particulier depuis la révolution "jeune-turque", risquait de les détourner de l'autorité centrale. H. Nahum comptait probablement sur ses qualités de diplomate (que même les sionistes, ses adversaires, ne lui contestaient pas⁵) pour se faire le champion de l'unité du judaïsme ottoman et de la concorde entre les différents groupes d'opinion qui se partageaient la scène politique communautaire.

Il n'est pas exclu que, dans ce projet de centralisation et d'unification, H. Nahum se soit également inspiré du modèle des Grands Rabbins

néral) comptait soixante membres laïques, élus par les Juifs d'Istanbul et de ses faubourgs qui remplassaient certaines conditions (modulées suivant les circonstances) et acquittaient, théoriquement, la *kitsba* (impôt communautaire), et vingt membres religieux choisis au sein du corps rabbinique par les soixante membres laïques. Ces quatre-vingt membres élisaient à leur tour le *Meclis-i Ruhani* (Conseil spirituel), composé de sept membres, choisis parmi les vingt membres religieux du *Meclis-i Umumi*, et le *Meclis-i Cismani* (Conseil laïque), composé de neuf membres, choisis parmi les représentants laïques du *Meclis-i Umumi*. A ce dernier s'ajoutaient, lors de l'élection d'un *Hahambaşı*, quarante délégués laïques représentant les communautés juives des provinces ottomanes. Cette prédominance des élus d'Istanbul par rapport au nombre réduit d'élus provinciaux devint, par la suite, un sujet de conflit supplémentaire entre la communauté de la capitale et celles des provinces. Pour tous les détails concernant la désignation des corps constitués du *millet* juif, voir: *Konstitution, op. cit.*, pp. 8-21.

⁴ Sur la réorganisation des *millet* et les controverses qu'elle suscita, voir une somme de contributions récentes et éclairantes: Benjamin Braude et Bernard Lewis (eds.), *Christians and Jews in the Ottoman Empire*, vol. 1, *The Central Lands*; vol. 2, *The Arab Speaking Lands*, New York Londres: Holmes Meier Publishers, 1982, *passim*.

⁵ *Ha-Po'el ha-Tsa'ir*, 22 juin 1910.

de France, et particulièrement de Zadoc Kahn⁶, qu'il avait côtoyé de près. Le centralisme jacobin en France, valable aussi pour les institutions juives, différait totalement du mode d'organisation et de fonctionnement des communautés religieuses dans l'Empire ottoman. Il est clair que la difficulté d'une importation du modèle français ne pouvait échapper à H. Nahum, au fait de la spécificité des réalités locales. Il semble qu'il ait plutôt été guidé par le souci de rassembler les communautés autour d'un centre, par son propre ascendant, que par la volonté d'amender un système de fonctionnement aux contours imprécis. Il reste que la réaction positive suscitée par le voyage pastoral de H. Nahum à travers les communautés de province, à Salonique, Edirne, Alexandrie, Le Caire, en Palestine, à Damas, Beyrouth, Izmir, entre avril 1910 et la deuxième quinzaine de juillet de la même année, et le fait que le caractère inédit de l'événement ait été à maintes reprises souligné par la presse des divers groupes d'opinion, témoignent de la nouveauté et de l'originalité d'une telle démarche venant d'un *Hahambaşı* dans l'Empire.

Au lendemain de la révolution "jeune-turque", à l'instar de la communauté d'Istanbul, celles des provinces soulevèrent la question du remplacement de leurs Grands Rabbins respectifs, compromis avec l'ancien régime ou de tendance conservatrice, et inaptes à les gérer dans la nouvelle conjoncture. Les demandes de révocation formulées par les couches progressistes juives, les conflits consécutifs entre les différents groupes d'opinion à ce sujet, et parfois, la pression des autorités ottomanes locales, incitèrent le *Hahambaşı* à procéder à la réorganisation de ces communautés, principalement en vue d'apaiser des luttes qui prenaient une tournure politique.

Le conflit rabbinique qui avait éclaté en 1906, à Jérusalem, était loin d'être réglé⁷. D'autres communautés étaient dans le même cas, encore

⁶ Zadoc Kahn (1839-1905), qualifié par les antisémites de "Pape des Juifs" pour souligner sa grande influence, avait joué un rôle important de cohésion et de coordination au sein de la communauté juive française, et tenté de rassembler les différents groupes d'intérêts opposés: Michael R. Marrus, *Les Juifs de France à l'époque de l'Affaire Dreyfus*, Paris: Calmann-Lévy, 1972, pp. 95-97.

⁷ A ce sujet, voir: Abraham Haim, "Ha-Hakhambashi shel Kushta ve-milkhemet harabanut birushalayim" (*Le Hahambaşı d'Istanbul et la guerre rabbinique à Jérusalem*), *Pe'amim* (12), 1982, pp. 105-113; Rachel Sharaby, "Ha-ma'avakim 'al ha-rabanut ha-sefaradit ve-nos'e ha-misra, 1906-1914" (*Le Grand Rabbinate de Jérusalem, conflits et personnalités, 1906-1914*), *Cathedra* (37), sept. 1985, pp. 95-121; Esther Benbassa, "L'Alliance Israélite Universelle et l'élection de Haim Nahum au Grand Rabbinate de l'Empire ottoman", in:

que leur situation fût souvent moins critique. Afin de mettre un terme à cette anarchie, dès 1909, H. Nahum, essaya de prendre les devants en spécifiant que tous les *Kaymakam* des communautés provinciales allaient être démis de leurs fonctions, en application du *Hahamhane Nizamnamesi*, qui stipulait que celles-ci ne devaient pas excéder trois mois, intervalle pendant lequel l'élection d'un Grand Rabbin en titre devait avoir lieu⁸. En outre, les rabbins récalcitrants allaient être poursuivis par la loi pour abus de pouvoir. Les communautés rebelles seraient privées de la coopération du Grand Rabbinate d'Istanbul et de celle du gouvernement impérial. Les nouveaux Grands Rabbins devaient être reconnus par le gouvernement et recevoir leur brevet d'investiture du Sultan. H. Nahum demandait au gouvernement de faire connaître par circulaire à tous les gouverneurs et députés, les prérogatives de ces Grands Rabbins, le soutien qu'ils devaient leur apporter à chaque occasion, et de leur indiquer clairement que ceux-ci étaient des hauts fonctionnaires de l'État et devaient être traités comme tels⁹.

L'obligation de procéder dans les délais requis à l'élection d'un Grand Rabbin, à laquelle les *Kaymakam* se trouvaient soumis, était clairement stipulée aussi bien dans le *Hahamhane Nizamnamesi* de la communauté d'Istanbul que, par exemple, dans celui d'Izmir, calqué sur le premier¹⁰. De même, la primauté du *Hahambaşı* d'Istanbul sur ceux de province figurait dans les *berat* d'investiture des rabbins des communautés des provinces, et dans celui de H. Nahum¹¹.

En l'occurrence, la tentative de centralisation de H. Nahum n'était que la mise en application des textes, soumis à une interprétation plus à jour. La nouveauté consistait dans la prérogative civile que H. Nahum

Proceedings of the Ninth World Congress of Jewish Studies, Jerusalem: World Union of Jewish Studies, 1986, Division B, vol. 3: The History of the Jewish People (The Modern Times), p. 86.

⁸ *Jewish Chronicle*, 3 sept. 1909.

⁹ *Ibid.*

¹⁰ Sur le *Hahamhane Nizamnamesi* d'Izmir, voir: Abraham Galanté, *Histoire des Juifs d'Anatolie. Les Juifs d'Izmir*, Istanbul: M. Babok, 1937, vol. 1, p. 283.

¹¹ En guise d'exemples, voir le texte du *berat* d'investiture de Raphael Guéron, Grand Rabbin d'Édirne, daté du 2 févr. 1842, dans lequel il est fait mention de la subordination de son rabbinat à celui d'Istanbul (A. Galanté, *Documents officiels turcs concernant les Juifs de Turquie*, Stamboul: Haim, Rozio, 1931, p. 36) et le texte du *berat* d'Elia Chilton, Grand Rabbin de Bursa, en date du 7 septembre 1835 (A. Galanté, *Histoire des Juifs d'Anatolie*, op. cit., 1939, vol. 2, p. 344). Voir aussi le *berat* d'investiture de H. Nahum: Galanté, *Documents officiels*, op. cit., p. 42.

comptait attribuer aux Grands Rabbins des provinces, calquée sur celle du *Hahambaşı* de l'Empire siégeant à Istanbul, dont la fonction, d'après le *Nizamname*, était d'être à la fois le chef de la communauté juive et l'agent exécutif des ordres du gouvernement impérial¹².

Le projet de réorganisation des communautés des provinces mentionnait donc clairement le fait qu'un Grand Rabbin était un haut fonctionnaire ottoman. Par une telle circulaire, H. Nahum souhaitait apparemment, d'une part, légitimer la fonction et, d'autre part, rehausser le prestige des Grands Rabbins dans l'Empire¹³ auprès des autorités et du public qui semblaient davantage retenir l'aspect religieux de leurs attributions.

La réorganisation à laquelle s'attelait H. Nahum suivait deux lignes directrices à première vue contradictoires: une certaine centralisation (par le renforcement de l'autorité du Grand Rabbinate d'Istanbul), et, parallèlement, une tendance décentralisatrice (par le renforcement du pouvoir des Grands Rabbins provinciaux). Pourtant, l'accent mis par H. Nahum sur le rôle civil et de haut fonctionnaire ottoman de ces Grands Rabbins, et, dans nombre de cas, leur désignation par le *Hahambaşı* d'Istanbul, incitent à penser que cette contradiction n'était qu'apparente.

Si l'on se reporte, à titre de comparaison et toutes proportions gardées, à la réorganisation administrative des provinces, entreprise par le gouvernement ottoman, on décèle déjà une tendance centralisatrice dans le *Vilâyet Nizamnamesi* (Règlement des Provinces) de 1864, renforcée en janvier 1871 par le *İdare-i Umumiye-i Vilâyet Nizamnamesi* (Règlement de la Direction générale des Provinces)¹⁴. Par la suite, le *Comité Union et Progrès* entreprit des démarches du même ordre lorsqu'il tenta de soumettre l'administration des provinces et des municipalités, au contrôle du gouvernement¹⁵. Les lois provisoires du 9 mars 1913 et, surtout, celle du 26 mars de la même année, sur l'administration des provinces, promulguées par les Unionistes, devaient permettre une décentralisation, tout en sauvegardant l'autorité du gouvernement, représentée par le Ministère de l'Inté-

¹² *Konstitution op. cit.*, p. 1.

¹³ *Jewish Chronicle*, loc. cit.

¹⁴ İlber Ortaylı, *Tanzimattan Cumhuriyete Yerel Yönetim Gelenegi* (La tradition administrative des provinces, depuis les *Tanzimat* jusqu'à la République), Istanbul: Hil Yayın, 1985, p. 22.

¹⁵ *Ibid.*, p. 207.

rieur et par le *Vali* (Gouverneur), désigné d'Istanbul et assumant la fonction de chef du conseil élu par la localité¹⁶.

Bien que les enjeux de part et d'autre ne puissent être comparés, on retrouve une tendance similaire dans la volonté de H. Nahum, d'un contrôle accru du Grand Rabbinate d'Istanbul sur les communautés juives des provinces. Il faut noter que ces communautés bénéficiaient jusque là d'une quasi-autonomie administrative et financière, ne serait-ce que du fait de l'absence de hiérarchie cléricale dans le judaïsme.

L'objectif de H. Nahum était, d'une part, de remplacer les nombreux *Kaymakam* en place par de nouveaux rabbins de tendance plutôt progressiste et moins engagés, jusque-là, dans les affaires locales et, d'autre part, de leur attribuer certaines des prérogatives d'un haut fonctionnaire ottoman, telle la participation aux Conseils généraux de leur localité, de façon à leur donner les moyens de défendre les intérêts de leurs ouailles¹⁷ et à les mettre en situation de servir l'État conformément à leur statut¹⁸. La part des pressions gouvernementales en ce domaine doit également être prise en compte.

La nouvelle définition de la fonction des Grands Rabbins provinciaux, tout en étendant leur pouvoir, les contraignait en revanche à une relative neutralité vis-à-vis des différents groupes d'opinion, y compris, notamment, à l'égard du sionisme. Cela n'était pas pour déplaire à H. Nahum, qui expliquait sa propre réserve par son statut de haut fonctionnaire ottoman, et qui se justifiait ainsi de ne pas prendre position, relativement à certaines revendications sionistes.

Quels qu'aient été les mobiles politiques qui pouvait sous-tendre la réorganisation des Rabbinate des provinces, H. Nahum se heurta à de nombreux obstacles dans la réalisation de son programme.

En premier lieu, on peut souligner l'absence, dans l'Empire, de rabbins pouvant effectivement remplir les conditions requises par la nouvelle définition de la fonction. De surcroît, l'imposition d'un rabbin par H. Nahum à partir d'Istanbul allait susciter des controverses au sein des localités concernées et envenimer la situation. Enfin, les mutations de Grands Rabbins d'une communauté à une autre, en vue d'aplanir des conflits de

¹⁶ Feroz Ahmad, *The Young Turks, the Committee of Union and Progress in Turkish Politics 1908-1914*, Oxford: Clarendon Press, 1969, pp. 134-135.

¹⁷ *Jewish Chronicle*, loc. cit.

¹⁸ *Ha-Po'el ha-Tsa'ir*, 6 juil. 1910.

la nature de ceux qui agitaient, par exemple, Jérusalem, allaient rencontrer l'opposition des populations locales. Tel fut le cas pour le Grand Rabbin de Salonique, Jacob Meïr, que H. Nahum nomma de son propre chef à Jérusalem, sans avoir consulté sa communauté d'origine.

L'accueil grandiose qui fut néanmoins réservé à H. Nahum tout au long de son voyage¹⁹ tend à démontrer que le judaïsme ottoman des provinces, coupé de la capitale, avait besoin d'un chef communautaire dont le prestige et le rayonnement personnels pouvaient rejaillir sur le *millet* tout entier et lui insuffler une nouvelle dynamique. On rapprochait cet accueil de celui d'un roi, d'un prince d'Israël, d'un chef d'État²⁰. En fait, c'est plus ou moins à des attentes de cet ordre que répondait le *Hahambaşı*, en effectuant un voyage qui pouvait lui permettre une réelle reprise en main du *millet* juif tout entier, ou plus précisément des diverses communautés qui le constituaient.

Pourtant, l'expansion du mouvement sioniste dans les grands centres juifs, les conflits interminables entre les différents groupes d'opinion, les guerres intestines, les problèmes financiers, la Première Guerre mondiale, la conjoncture politique du pays allaient faire échouer toute tentative de réorganisation d'une communauté à la traîne, depuis au moins un siècle.

Si le voyage du *Hahambaşı* à travers les principales communautés juives de l'Empire aplanit provisoirement les conflits, il n'en reste pas moins que les crises rabbiniques qui secouèrent nombre d'entre elles au lendemain de la révolution "jeune-turque" n'étaient pas réglées.

Ces crises dénotaient la désorganisation dans laquelle les communautés provinciales se trouvaient alors. On lit ainsi dans l'hebdomadaire juif français, *Archives Israélites*, la remarque suivante: "Alep, Beyrouth, Damas, Smyrne, Salonique, Jérusalem changent de rabbins comme en certains

¹⁹ A titre d'exemples, voir: *El Tiempo*, 4 mai 1910; 11 mai 1910; *L'Aurore*, 6 mai 1910; *El Judío*, 4 iyar 5670/13 mai 1910; *Archives de l'Alliance Israélite Universelle*, Registre Ecoles 216, Président de l'Alliance à H. Nahum, 13 mai 1910. Des périodiques, tels *Ha-Or*, *Ha-Po'el ha-Tsa'ir*, *Ha-Tsevi*, en Palestine; les journaux juifs d'Istanbul, toutes tendances confondues, tels *El Tiempo*, *El Judío*, *L'Aurore*, *Ha-Mevasser*, et ceux des provinces visitées; les journaux en langue française de la capitale comme *Le Moniteur Oriental*; des journaux juifs européens, tel le *Jewish Chronicle*, donnèrent régulièrement des comptes rendus, pendant toute la durée de ce voyage.

²⁰ Abraham Elmaleh, "Rabbi Haim Nahoum", *Le Judaïsme Séphardi* (22), août 1961, p. 947 (notice nécrologique); *Ha-Po'el ha-Tsa'ir*, 22 juin 1910.

pays à régime parlementaire on change de ministre²¹. Aux communautés citées, il faudrait encore ajouter Jaffa, Haïfa, Tibériade, Safed, Izmir et le Yémen. Outre les contingences locales, les conflits communautaires à Istanbul même, contribuèrent également à freiner l'exécution de tout projet de restructuration des institutions juives des provinces.

Il n'était pas concevable, vu l'éloignement de ces centres juifs et la conjoncture à l'intérieur et à l'extérieur du *millet*, de faire aboutir un travail de longue haleine en un laps de temps si court. Les répercussions de la gestion des rabbinats précédents sur ces communautés étaient considérables. Le changement ou l'amélioration des structures existantes exigeaient une collaboration étroite de l'administration et de la population locales, à laquelle seules certaines couches étaient prêtes. L'adaptation au nouveau régime constitutionnel, exigée des chefs communautaires par le gouvernement lui-même, n'était pas encouragée dans le concret par les pouvoirs publics. La routine, à laquelle, pendant une longue période d'absolutisme, s'étaient habituées les institutions communautaires et leurs chefs, ne pouvait être bouleversée du jour au lendemain. Ces communautés semblaient compter sur l'impulsion des institutions juives de la capitale, elles-mêmes minées par les luttes de clans, et par de longues années de désorganisation et de stagnation.

Les guerres balkaniques, la Première Guerre mondiale et le démembrement consécutif de l'Empire allaient mettre fin à ces tentatives de rassemblement des communautés des provinces ottomanes, autour de celle de la capitale, et les couper, pour la plupart définitivement, du Rabbinat central.

²¹ *Archives Israélites* (7), 15 févr. 1912, p. 49.